



Cabinet de psychologues : Quel statut ?

Par **diaclose**, le **06/11/2018** à **17:06**

Bonjour,

Nous sommes actuellement 4 psychologues, désirant ouvrir un cabinet "libéral" pour travailler à mi temps (en plus de nos mi temps respectif en institution). L'idée est donc de louer un local, d'acheter du mobilier et de travailler ensemble, proposant des thérapies familiales en binome, des groupes de formations hypnose etc.

la question est alors sous quel statut ? Micro, association 1901, société civile de moyens... Il y a de nombreux statuts et difficile de trouver le plus avantageux d'un point de vue fiscal.

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **06/11/2018** à **18:11**

Bonjour

SEL ou Selarl peut-être, vous en saurez plus avec ceci

<https://solutionsmedicales.fr/s-installer-en-liberal/les-differents-modes-d-exercice-en-liberal>